

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Possibilité de simplifier les dispositions sur l'indication des prix (Po.
18.3237)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Possibilité de simplifier les dispositions sur l'indication des prix (Po. 18.3237), 2018 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wirtschaftsordnung	1

Abkürzungsverzeichnis

UWG Bundesgesetz gegen den unlauteren Wettbewerb
PBV Verordnung über die Bekanntgabe von Preisen

LCD Loi fédérale contre la concurrence déloyale
OIP Ordonnance sur l'indication des prix

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftsordnung

POSTULAT
DATUM: 06.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Lombardi (pdc, TI) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral d'évaluer les potentiels de **simplification des dispositions légales sur les indications fallacieuses des prix**. Ce postulat est complémentaire à la motion 17.4211, elle-aussi déposée par le tessinois. Ainsi, le Conseil fédéral devra se pencher sur l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) qui découle de la loi contre la concurrence déloyale (LCD). Le sénateur critique notamment la charge bureaucratique, la complexité et les poursuites pour infractions pénales. Comme le Conseil fédéral proposait d'adopter le postulat, il a été accepté, sans discussion, à la chambre des cantons. ¹

POSTULAT
DATUM: 14.05.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport** du Conseil fédéral sur le postulat Lombardi (pdc, TI) conclut que l'Ordonnance sur l'indication des prix (**OIP**), qui lutte contre les **indications fallacieuses des prix**, répond aux exigences de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Le rapport précise que l'OIP garantit la transparence, la lisibilité pour les autorités de contrôles, et les utilisateurs et utilisatrices, la sécurité juridique, et la protection des consommateurs et consommatrices. Le Conseil fédéral préconise donc le **statu quo législatif**. ²

POSTULAT
DATUM: 08.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné que le rapport sur les **indications fallacieuses de prix** préconise un statu quo législatif, le **postulat** Filippo Lombardi (pdc, TI) a été **classé**.

1) BO CE, 2018, p.425; NZZ, 4.5., 5.5., 4.6.18; TG, 6.6.18

2) Rapport sur la simplification des dispositions sur l'indication des prix du 14.05.2020